

## DÉLIBÉRATION N°DL20240158 DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU MERCREDI 06 NOVEMBRE 2024

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 25/10/2024 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 34 présents, 5 absents représentés à savoir :

#### ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; M. Gilles GRECO ; Mme Andonella FLECHET (de 18h30 à 19h25 et de 21h30 à 22h50) ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abia CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT ; M. Romain PIPIER ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Juliette BOULLIAT ; M. Luc CHEVALLIER ; M. Jean-Luc DEGRAIX

#### ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Andonella FLECHET a donné procuration à M. Gilles GRECO (de 19h25 à 21h30)

Mme Stéphanie CALACIURA a donné procuration à M. Jean-Luc BOUCHACOURT

M. Alexandre CIGNA a donné procuration à M. Régis CADEGROS

M. Yves ALAMERCERY a donné procuration à M. Daniel FAYOLLE

Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY

#### SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Geneviève MASSACRIER.

**PROJET D'ÉCOLES "NOTRE ÉCOLE, FAISONS-LA ENSEMBLE" ECOLES PRIMAIRE CHÂTELARD ET MATERNELLE PRÉVERT**

**Mme Florence VANELLE** expose ce qui suit :

### **Rappel du contexte**

Le Conseil National de la refondation (CNR), lancé par le Président de la République, vise à mettre en œuvre une nouvelle méthode pour construire, ensemble et au plus près des Français, les solutions concrètes sur les grandes transformations à venir.

Parmi les 9 thématiques, qui correspondent aux grandes transitions à venir (climat et biodiversité, bien vieillir, souveraineté, économie, futur du travail, santé, logement, jeunesse et numérique) figure l'Éducation.

L'école, qui constitue le service public national au maillage territorial le plus fin, est l'un des piliers de la refondation.

Au travers cette démarche, il est souhaité de donner la parole à l'ensemble des acteurs de la communauté éducative afin de faire émerger des projets pédagogiques innovants, au service de la réussite de tous les élèves.

La démarche s'intitule « **Notre école, faisons-là ensemble (NEFLE)** », elle est portée par les écoles volontaires et est concertée avec les collectivités locales suivant une méthodologie en 3 étapes :

- Concertation initiale des acteurs sous la conduite des établissements,
- Élaboration du projet au service de la réussite scolaire des élèves,
- Présentation en commissions académiques qui octroie un soutien financier du fonds d'innovation pédagogique. Celui-ci couvre l'ensemble des dépenses du projet. Il est versé à la collectivité via un acompte de 30% au démarrage du projet et le solde sur présentation des éléments financiers réalisés. Il s'agit d'opération financièrement neutre pour les collectivités partenaires.

En séance du 4 décembre 2023, puis à celle du 2 juillet 2024, le conseil municipal a approuvé 5 projets, portés par 4 écoles publiques du 1<sup>er</sup> degré. D'autres écoles publiques du 1<sup>er</sup> degré souhaitent s'inscrire dans cette démarche.

A ce titre, **l'école maternelle Jacques Prévert**, située sur le quartier de Fonsala porte un projet intitulé : « Renforcement des apprentissages fondamentaux, aménagement d'espaces d'apprentissages et ouverture culturelle, un enjeu pour la réussite scolaire et le bien-être de nos élèves ».

A l'issue d'une démarche concertée et approuvée en conseil d'école, la commission académique a validé un financement à hauteur **16 520 €**, dont 12 150 € affectés à l'achat de matériel pédagogique et 4 340 € aux interventions d'intervenants extérieurs.

D'autre part, **l'école primaire du Chatelard** propose après une démarche concertée et une validation en conseil d'école, un projet intitulé : « Harmonie scolaire : cultiver le bien-être à travers l'aménagement, les pédagogies actives et la coéducation au service d'une meilleure maîtrise des fondamentaux ».

Ce projet a reçu un avis favorable de la commission académique à hauteur de **57 260 €** affecté à l'achat de matériel pédagogique innovant, dont une partie sera prise en charge par Saint-Etienne Métropole dans le cadre du plan numérique à l'école à hauteur de 2 750€.

La collectivité recevra pour ces deux projets, dès signature de la convention, une avance de 30 %. Le solde sera versé à l'envoi d'un compte rendu d'exécution et présentation des factures, dans la limite du montant de la subvention accordée.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,

A la **majorité** des suffrages exprimés par 37 voix pour,

2 contre

Mme Isabelle SURPLY ; Mme Nathalie ROBERT

**DÉCIDE :**

- **d'approuver** les deux conventions de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique,
- **d'approuver** le principe de gestion par la collectivité du fonds d'innovation pédagogique pour chaque projet validé par la commission d'examen académique,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions ou tout document s'y afférent.

-----oooOooo-----

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.**

Certifié,

Saint-Chamond, le 07/11/2024



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Geneviève MASSACRIER

*Date de mise en ligne 14 novembre 2024*